

## LES MAUVAIS RENARDS ET LA GARCE : DESCRIPTION ET ORIGINE DU TERME *DROUINE*

Robert Vézina

### 1. Introduction

Environ un siècle et demi après la fin de l'âge d'or de l'épopée de la traite des fourrures en Amérique du Nord, le vocabulaire de ceux qu'on appelait les voyageurs conserve encore toute son aura de mystère. D'ailleurs, l'étude<sup>1</sup> de ce lexique qui s'est développé du Régime français jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle se heurte à bien des obstacles. Le sémantisme et l'origine de certains termes caractéristiques peuvent souvent paraître insondables. Les écrits d'époque font parfois cruellement défaut, particulièrement ceux de langue française. Nous avons quand même réussi à recueillir un certain nombre de documents français à la grandeur de l'Amérique du Nord, lesquels, une fois dépouillés, ont servi à reconstituer en partie le riche parler des *voyageurs des pays d'en haut*.

Dans cette communication, nous désirons présenter le sémantisme du terme *drouine*, ainsi que de ses dérivés et composés, et nous tenterons d'en retracer l'origine. Ce terme est un bon représentant du vocabulaire spécialisé que les *voyageurs*, ces engagés et ces traiteurs de l'épopée du commerce des fourrures, ont constitué pendant environ deux siècles. Il va sans dire que ce vocabulaire participe de celui de la *Frontière*.

Les données fournies par notre corpus<sup>2</sup> ont permis l'élaboration d'un article du terme *drouine* dont la structure est fortement inspirée de celle des articles publiés dans le *Dictionnaire historique du français québécois*.

### 2. Forme abrégée de l'article *drouine*

---

<sup>1</sup> La présente étude est tirée de notre thèse de doctorat en préparation à l'Université Laval.

<sup>2</sup> La grande majorité des extraits cités proviennent de notre corpus, lequel est largement informatisé et exploité avec le logiciel Tact.

**DROUINE** ou **DEROUINE** n.f.

**Remarque** : aussi écrit *drouyn*. La forme avec voyelle insérée entre le *d* et le *r* connaît plusieurs variantes graphiques, dont la plus fréquente est *derouine* (aussi écrite *deroüinne deroine, deroinne*). On rencontre aussi les formes *dorwine, dourouine* et *dérouine*, cette dernière étant désormais la plus usuelle (notamment chez les historiens).

I. ♦ Voyage effectué dans les lieux d'habitation ou de chasse des Amérindiens en vue d'y faire la traite des fourrures ou, accessoirement, d'autres produits. *Aller en drouine, en derouine. Faire une drouine, une derouine.* (Hapax) *Être en derouine.* (Hapax) *Envoyer (qqn) en derouine.*

[...] le dit Michel Cadotte s'oblige de ne pas envoyer ou faire aucune traite avec les Sauvages des postes occupés par la dite compagnie du Nord Ouest – hormis que des gens opposés à la dite compagnie dans leur commerces et qui pourront être ses voisins soient pour aller en derouine ou autrement faire tort aux dits postes – alors et dans ce cas Monr [= Monsieur] Cadotte ferra son possible pour leur nuire.

1803, Conventions faites entre la Compagnie du Nord Ouest et Michel Cadotte, dans *Documents relating to the North West Company*, Toronto, The Champlain Society, p. 177.

A l'égard du petit baril [de] shrub, le grand Barbu m[']a declare que Willin l'avoit but avec le petit Vieux – ce qui a ete la cause qu'il est revenu avec ces hardes toute brule[.] Je pense que sa sera sa derniere derouine veue qu[']el sons couteuse & honteuse [...]

1818, Jean-Baptiste Lemoine, B.231/a/1, Fort William, Provincial Archives of Manitoba, Hudson's Bay Company Archives, f. 26.

◇ (Par méton.) Traite effectuée au cours d'un tel voyage. ◇  
(Par méton., hapax) Bordereau où sont inscrites les marchandises emportées lors d'une drouine.

→ **DEROUINEUR** n.m. Engagé, traiteur qui fait une drouine ou qui est expérimenté dans ce genre de voyage. **Remarque** : aussi écrit *dorwineur* et *dérouineur*.

II. Locution ♦ *Courir la drouine* : faire un tel voyage.

Nicholas Landry [...] s'engage [...] pour hiverner pendant deux années dans les dependances du Lac Ouinipique [= Winnipeg] en

qualite d'interprete exempt de batire[,] bucher[,] nager [« pagayer »]  
dans les canots et de porter[,] oblig[é] de courrire la derouine [...]  
1803, Provincial Archives of Manitoba, Fur Trade - Post Records -  
Fort William, p. 98.

→ COUREUR DE DROUINE n.m. Derouineur.

Je leur fis à crédit, en leur disant de ne point venir au fort de l'hiver, de mettre leurs pelleteries en cache à cause des mauvais renards, c'est-à-dire des coureurs de derouinne. Je me fis faire une carte de l'endroit où je pourrais les voir à la première navigation, leur promettant de la part de mr Davis qu'ils seroient habillés s'ils payaient leur crédits, & l'on fit de même à tous ceux que l'on vit dans le cours d' octobre.

Vers 1830, Jean-Baptiste Perrault, *Relation des traverses et des aventures d'un marchand voyageur [...]*, dans Louis-P Cormier (éd.) (1978), *Jean-Baptiste Perrault marchand voyageur parti de Montréal le 28<sup>e</sup> de mai 1783*, Montréal, Boréal Express, p. 125-126.

■ **HIST. I.** Depuis 1803 en français ; attesté dès 1800 en tant qu'emprunt au français<sup>3</sup> dans le journal d'Archibald N. McLeod (DictCan, s.v. *en derouine*). Au sens de « traite effectuée au cours d'un tel voyage », depuis 1825. Le sens de « bordereau où sont inscrites les marchandises emportées lors d'une drouine » (depuis 1823) découle d'un emploi du type *livre de drouine*, dont nous avons trouvé une attestation (1804, F.-V. Malhiot, *livre de drouine*, inséré dans *Liste des effets donnés pour des vivres et dépenses du Fort du lac du Flambeau*, Collection Masson, Rare Books Department, McGill University). Le livre de drouine de Malhiot servait à inscrire, pour chaque drouine, les marchandises emportées ainsi que les rentrées de pelleteries. *Derouineur*, depuis 1834, sous la forme *derouineur*. **II.** *Courir la drouine*, depuis 1803. *Coureur de drouine*, depuis 1804.

### 3. Le phénomène de la drouine

---

<sup>3</sup> *Derouine* est un gallicisme grandement intégré dans l'anglais des traiteurs (et non dans la langue générale) : on le retrouve comme terme simple avec deux acceptions (« voyage... » et « traite... ») ainsi que dans trois syntagmes et dans une locution.

Le terme *drouine* est sans doute l'un des plus typiques du vocabulaire spécialisé de la traite des fourrures. L'activité qu'il désigne a longtemps constitué, pendant le Régime français surtout, un des caractères particuliers de la façon française de traiter par rapport à la façon anglaise. Les Anglais pratiquaient le commerce des fourrures surtout à partir de postes disséminés dans des endroits stratégiques, à l'embouchure d'une rivière par exemple, et attendaient que les Amérindiens viennent y traiter leurs fourrures. Chez les Français, la même stratégie était employée. Toutefois, en situation de concurrence avec d'autres marchands, cette façon de procéder était complétée par une stratégie plus « agressive » consistant à aller rencontrer les Amérindiens directement dans leur village ou dans leur territoire de chasse pour se procurer plus sûrement leurs plus belles pelleteries, et ce, au meilleur prix possible, souvent à l'aide de boissons enivrantes. Le séjour pouvait être plus ou moins prolongé (certains hivernants accompagnaient les Amérindiens dans leurs chasses) et amenait un contact beaucoup plus étroit entre Blancs et Autochtones.

Une telle pratique, bien qu'on la devine courante, contrevenait aux règles de la traite dans les postes de l'Ouest sous le Régime français, du moins telle qu'elle s'y faisait depuis les dernières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle, surtout depuis l'établissement du système des congés<sup>4</sup>. Les congés, ou permission des autorités d'aller faire la traite dans les territoires amérindiens, étaient attribués gracieusement à des notables nécessaires, des officiers méritants et à des communautés religieuses, lesquels les faisaient exploiter par des *traiteurs* ou les leur vendaient. Chaque poste de traite couvrait un certain territoire où vivaient certaines bandes ou nations amérindiennes; le poste était affermé à des commerçants particuliers, souvent en société, ou à l'officier en charge du poste, lieu où se faisait normalement la traite sur une base exclusive. Vu les coûts d'exploitation considérables d'un poste dans les pays d'en haut, la concurrence des traiteurs provenant des autres postes était interdite, tout comme celle des traiteurs sans *congé*; ceux qui passaient outre étaient considérés comme des coureurs de bois, c'est-à-dire des hors-la-loi. Dans un tel contexte, la *drouine* était nécessairement une activité suspecte, car hors de tout contrôle. En effet, comment être sûr que quelqu'un qui quitte son poste pour aller retrouver « ses » Indiens dans leurs territoires de chasse ne va pas

---

<sup>4</sup> Même si l'obligation d'obtenir un congé pour aller traiter en territoire amérindien commence dès 1654, le premier vrai système de congés est instauré en 1681 (25 congés sont accordés annuellement). Il sera aboli de 1696 à 1716, puis de 1719 à 1728 (selon Salone, cité dans Dechêne, 1974, p. 178).

également faire la traite avec d'autres qui iraient normalement porter leurs pelleteries à un poste différent?

Bien sûr, pendant le Régime français, la traite en territoire amérindien ne s'est pas toujours pratiquée dans des postes. Au XVII<sup>e</sup> siècle, bien des voyageurs sont partis de Montréal pour aller traiter « aux Outaouais », ce qui renvoie vaguement au territoire occupé par les Amérindiens de ce nom. Dans les années 1630 et 1640, par exemple, des groupes de Français allaient commercer, souvent illégalement, avec des Iroquois ou avec des Hurons (v. notamment Jacquin, 1996, p. 66) le long de rivières fréquentées par ceux-ci. En fait, la traite faite à la dérobée, dans les bois, le long des réseaux fluviaux, à des *fourches* stratégiques n'a jamais cessé pendant le Régime français ni après. C'est cette façon de faire, si « incontrôlable », que prolonge la *drouine*.

#### 4. L'origine de *drouine*

Les données recueillies ne permettent pas d'établir avec certitude l'origine du terme *drouine*. Toutefois, l'ensemble des emplois de *drouine* relevant de la traite des fourrures (sens, dérivés, composés et locutions) représentent manifestement des innovations. En effet, aucun de ceux-ci n'est relevé dans d'autres parlers français. De plus, *drouine* n'est pas attesté hors du contexte de la traite des fourrures avant le XX<sup>e</sup> siècle (GPFC). On a ainsi affaire à un petit champ lexical spécialisé bâti autour d'un mot ne relevant pas de la langue standard.

#### Les différentes hypothèses

Pour établir l'origine de *drouine*, le GPFC renvoie au vieux français *desruné* « désordonné, déréglé » et à la forme dialectale *dérouine* « fille coureuse » attestée dans le Bas-Maine. Le FEW (*drouin* 3, 163a), Littré et le TLF attestent la forme *drouine* au sens de « sac d'outils du chaudronnier ambulant » (sens attesté à partir de Richelet, édition de 1680) et lui attribuent une origine bretonne. Le même emploi est relevé dans le parler d'Avranches (Normandie), mais le sac y est défini comme étant fait d'une peau de truie.

L'hypothèse d'une origine rattachant *drouine* à l'ancien verbe français *desruner* « mettre en désordre » (v. Godefroy) ou à un mot de la même famille, comme *desruné* « déréglé » ou *desrun* « désordre » (v. Huguet), n'est pas complètement dénuée de valeur. Elle soulève néanmoins quelques difficultés dont la plus importante est l'apparente rupture entre ces emplois de l'ancien et du moyen français et ce qui est

relevé dans les parlers régionaux subséquents. Le lien sémantique plutôt ténu entre *desrun* (par exemple) et *drouine* (dans ses acceptions canadiennes) est également un argument qui va à l'encontre de cette conjecture.

#### *Un sac d'outil ?*

La forme *drouine* « sac d'outils du chaudronnier ambulant » constitue une source sans doute plus plausible, de par son sème « ambulant »<sup>5</sup> qu'elle partage avec les emplois canadiens de *drouine*. Les chaudrons ou *chaudières* faisant partie des marchandises de traite courantes, le sème « chaudronnier » pourrait également être considéré comme pertinent. L'hypothèse a d'ailleurs été retenue par Friederici, lequel souligne que la chaudière était l'un des biens culturels les plus précieux que les marchands de fourrures échangeaient aux Amérindiens ; il ajoute que, les Amérindiens n'étant pas capables de réparer les objets métalliques qu'ils obtenaient (chaudières, culasses de fusil, etc.), le travail d'un chaudronnier ou d'un armurier venant à eux était le meilleur moyen pour un marchand de leur plaire, de gagner leur bienveillance et de prévenir la concurrence très vive des autres traiteurs. Cette stratégie commerciale consistant à envoyer un chaudronnier ambulant pour réparer les marmites endommagées que les Amérindiens avaient acquises au prix de précieuses fourrures aurait introduit l'expression *courir la drouine* dans la langue spécialisée des traiteurs canadiens-français (v. FriedAm, s.v. *drouine*). Les guides du parc historique national de la traite des fourrures de Lachine au Québec

---

<sup>5</sup> Quelques glossaires relèvent le mot *drouine* (ou ses variantes *dérouine* et *derouine*) avec d'autres acceptions plus ou moins similaires. Par exemple, en Anjou, on donne à *dérouine* le sens de « sorte de hotte, en forme de chaise, sur laquelle les chaudronniers vitriers portent leurs marchandises et leurs outils lorsqu'ils vont chiner » (VerrAnj) ou comme une « machine à repasser les ciseaux se mettant en mouvement avec le pied » (ibid). Ailleurs dans l'Ouest de la France, on retrouve aussi le sens de « meule à aiguiser que le rémouleur portait sur le dos » (DubPoit), sens également attesté en Touraine : « petite meule de rémouleur ambulant, qui fonctionne au pied » (DavTour). Finalement, dans des parlers de l'Ouest, on signale l'emploi de *drouine* au sens de « chaudron » (DubPoit). Tous ces emplois sont manifestement reliés à celui relevé dès le XVII<sup>e</sup> par Richelet; d'ailleurs, le FEW les considère (sauf le sens de « chaudron », qu'il ne relève pas) comme découlant tous de l'étymon grec *rhykánê* « rabot », incluant *drouine* au sens de « sac d'outils du chaudronnier ambulant » (v. FEW *rhykánê* 10, 384b), remettant ainsi en question l'étymologie qu'il en proposait dans le volume 3. Toutefois, comme ces emplois ne paraissent pas avoir un lien direct avec ceux du mot *drouine* en Amérique, ils ne seront pas examinés plus avant.

(centre géré par Parcs Canada) souscrivent à ce point de vue. Dans un document interne servant à la formation des guides-interprètes, on indique que pour faire le lien entre le mot d'origine bretonne et les expressions canadiennes *courir la drouine* et *partir en drouine* (qui n'est pas attestée dans notre corpus), « il s'agit de faire un peu d'association mentale. "Partir en drouine" : faire le marchand ambulant. Appliqué au commerce de la fourrure, le terme se spécialise » (Tremblay, s.d.).

Bien qu'il soit vrai que les chaudières aient constitué une marchandise de choix dans le commerce avec les autochtones<sup>6</sup>, que ce soit avec les Micmacs dans l'Est (v. Innis, 1999, p. 18) ou avec les Assiniboïnes dans l'Ouest (v. Ray, 1998, p.145), plusieurs arguments militent contre l'hypothèse de Friederici, par ailleurs séduisante. La première est que ni notre corpus ni le fichier du TLFQ<sup>7</sup> n'attestent le mot *drouine* ou une de ses variantes phonétiques au sens de « sac de chaudronnier ». La seule acception « matérielle » du mot que nous ayons relevée est celle de « bordereau où sont inscrites les marchandises emportées lors d'une drouine ». Si l'emploi de *drouine* au sens de « sac de chaudronnier » (ou tout simplement « sac ») avait eu cours dans la vallée du Saint-Laurent, il y a fort à parier qu'on en aurait trouvé au moins quelques traces. Le fichier du TLFQ a bénéficié du dépouillement d'un grand nombre d'inventaires de biens et notre propre corpus comporte lui aussi plusieurs livres ou états de comptes, lettres et connaissements faisant état des marchandises et des équipements

---

<sup>6</sup> Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, l'introduction des chaudières de métal a constitué une véritable révolution pour les Amérindiens, ce qui a conféré à cet ustensile une grande importance, comme en font foi divers témoignages : « [...] sur tout la chaudiere leur à toujours paru & paroist encore la chose la plus precieuse qu'ils puissent tirer de Nous; ce que témoigna assez plaisamment un Sauvage [un Micmac] que feu Monsieur de Razilly envoya de l'Acadie à Paris, car passant par la rue Aubry-bouche, où il y avoit pour lors beaucoup de Chaudronniers, il demanda à son Truchement s'ils n'étoient pas parents du Roy, & si ce n'étoit pas le metier des plus grands Seigneurs du Royaume ». Nicolas Denys, *Histoire naturelle des peuples, des animaux, des arbres & plantes de l'Amerique septentrionale & de ses divers climats*, Paris, Claude Barbin, 1672, p. 458. (Il s'agit du tome 2 d'un ouvrage dont le tome 1 s'intitule : *Description géographique et historique des costes de l'Amerique septentrionale, avec l'histoire naturelle du país.*)

<sup>7</sup> Le fichier lexical du Trésor de la langue française au Québec est constitué à partir du dépouillement de diverses sources : documents d'archives (manuscrits ou imprimés), relations anciennes, journaux et autres périodiques non scientifiques, textes littéraires, études savantes, sources orales et enquêtes sur le terrain.

utilisés par les voyageurs (quelques-uns étant aussi chaudronniers, forgerons ou taillandiers) ; plusieurs de ces documents concernent des expéditions ou des *drouines*. Pourtant, on ne trouve aucune allusion à un sac ou à un outil quelconque appelé *drouine*. Deux actes notariés de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle où il est question d'outils de chaudronniers ont été examinés<sup>8</sup>, mais ils n'en ont pas fourni d'attestation non plus. L'absence d'attestation du mot ne peut à elle seule servir d'argument décisif pour écarter l'hypothèse (d'autres dépouillements permettront peut-être de combler cette lacune présumée), mais elle demeure un argument de poids.

Il est également utile de rappeler que les *drouines* s'effectuaient généralement en canot durant les saisons chaudes et, ce qui était plus fréquent, en traîneaux à chiens durant l'hiver (v. Lee Nute, 1955, 93). L'image du voyageur ou de l'hivernant parcourant les villages amérindiens avec son sac d'outils (ou son sac de marchandises, si on suppose une telle extension sémantique au mot *drouine*) pour échanger ou réparer des chaudrons est peu représentative de la réalité. Les marchandises telles que les couvertures, les tissus et les vêtements étaient transportées sous formes de ballots, et les marchandises de métal (armes, munitions, tranches, haches, alènes, etc.) étaient plutôt transportées dans des barils ou des caisses de bois. Toutefois, il arrivait qu'une *drouine* s'effectue dans un endroit non accessible en canot, et ce, sans que la neige ne soit présente pour permettre l'utilisation de traîneaux; alors les engagés employaient une charrette ou ils devaient se résoudre à marcher. Dans ces circonstances particulières, il est probable que les hommes portaient les marchandises dans des espèces de havresacs. Est-ce suffisant pour que le nom de l'activité même, toutes saisons confondues, soit tiré du nom éventuel (et non attesté) de ce havresac? Il est hasardeux de le croire. En fait, aucun sac ne semble avoir joué de rôle significatif dans l'organisation matérielle d'une *drouine* typique.

#### *Qui court la drouine?*

Les coureurs de *drouine* sont généralement recrutés parmi les hivernants d'expérience, ceux qui savent se débrouiller en forêt, ou dans les prairies, et communiquer avec les Amérindiens. Les hommes ayant ce profil n'étant pas toujours disponibles ou assez nombreux, il

---

<sup>8</sup> Vente d'outils de chaudronnerie par Jean Sicard à Séraphin Lauzon, chaudronnier (greffe d'A. Adhémar dit Saint-Martin, ANQM, 8 mai 1692) ; Inventaire des biens de la communauté de Séraphin Lauzon, chaudronnier (*ibid.*, 8 juin 1697).



arrivait qu'on envoyât en *drouine* des engagés moins expérimentés, voire tout à fait novices ; mais, le cas échéant, on ne les envoyait pas seuls. Les coureurs de *drouine* du XIX<sup>e</sup> siècle dont il est question dans la documentation dépouillée ne semblent pas avoir été des chaudronniers ou des artisans du fer, bien que ceux-ci aient été engagés à l'occasion par des sociétés de traite (v. Dupont, 1983). Si ces artisans ont quelque chose à voir avec l'instauration de la *drouine*, cela est survenu au XVII<sup>e</sup> ou au XVIII<sup>e</sup> siècle et nous n'en avons pas trouvé d'indication dans les sources consultées. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'habileté à communiquer et à traiter avec les Autochtones primait sans doute sur celle à raccommoier des chaudrons ; ainsi, les Métis étaient des candidats de choix pour ce genre de travail.

#### *Le problème de la syntagmatique*

Une autre faiblesse de l'hypothèse voulant que *drouine* ait comme origine le nom du sac d'outils d'un chaudronnier ambulant est sa faible capacité à rendre compte de la syntagmatique du terme tel qu'utilisé par les *voyageurs*. Les expressions *courir la drouine* et *coureur de drouine* en particulier font problème. En effet, les locutions formées à partir du verbe transitif *courir* sont habituellement, en français standard actuel, du type V + C.O.D. Par exemple, en se basant sur les données d'un dictionnaire général comme le *Petit Robert* (1994), on trouve : *courir le cerf* = poursuivre à la course le cerf ; *courir le cent mètres* = disputer une épreuve de course. Certaines locutions sont figurées : *courir les honneurs* = rechercher les honneurs ; *courir la ville, les bois, la campagne* = parcourir la ville, les bois, la campagne ; *courir les magasins* = fréquenter assidûment les magasins ; *courir les filles, la gueuse, le jupon* = rechercher des aventures galantes. Deux emplois paraissent plus particuliers, mais ils s'apparentent quand même aux locutions précédentes : *courir les aventures* = aller au devant des aventures ou (avec une tournure transitive) rechercher les aventures ; *courir un risque* = s'exposer à un risque (la locution est ici très imagée).

De ce qui précède, on voit qu'il serait fort difficile d'expliquer la locution *courir la drouine* si l'origine de *drouine* est un mot signifiant « sac », du moins sur la base de la syntaxe française normale. La locution *courir la drouine* peut difficilement exprimer l'idée de « transporter un sac » ou de « se déplacer en portant un sac » (ou toute autre idée apparentée).

Quant à la langue populaire de la vallée laurentienne, riche en locutions construites avec le verbe *courir*, elle met en évidence un autre modèle de formation du type V + C.C. (où C.C. signifie complément circonstanciel). Par exemple, le PPQ relève des locutions dans

lesquelles le substantif en position de C.O.D. s'apparente plutôt à un C.C. : *courir le loup-garou* (« courir la prétentaine »). *Loup-garou* est complément circonstanciel de manière et non C.O.D., car la locution ne signifie pas « courir après le loup-garou », mais bien « courir à la manière du loup-garou » ; *courir la nouvelle année*, *courir la guignolée*, *courir le mardi gras*, *courir la mi-carême*. Tous les mots en position de complément sont en fait des compléments circonstanciels de temps (par exemple, *courir la nouvelle année* = « aller de maison en maison pendant le jour de l'An » ; *courir la guignolée* = « aller de maison en maison le jour de la guignolée », ou « rechercher l'aumône que constitue la guignolée » (C.O.D. dans ce cas).

Même dans ce genre de constructions syntaxiques populaires, le type de complément circonstanciel que serait le mot *drouine* « sac » dans la locution *courir la drouine*, c'est-à-dire complément circonstanciel d'accompagnement (« courir avec une drouine »), n'est pas attesté. Vu autrement, le verbe *courir* ne semble pas pouvoir avoir le sens de « transporter », d'où l'étrangeté de la locution *courir la drouine*.

Ces considérations conduisent à remettre en question l'explication de Friederici, bien qu'il faille avouer qu'il demeure possible qu'une analogie ait été faite entre le coureur de drouine canadien et l'artisan itinérant français qui transportait sa drouine (appelé *drouineur*, par endroit). L'analogie ne reposant que sur l'itinérance des deux personnages (semble-t-il, mais peut-être que certaines connotations partagées nous échappent), il resterait à expliquer pourquoi tous les voyageurs n'auraient pas été considérés comme des *drouineurs*. D'où la tentation d'envisager une autre hypothèse quant à l'origine probable du terme *drouine*.

#### *Un mot péjoratif*

La forme *drouine* au sens de « garce » est relevée en français dès 1640, avec la graphie *drouïne* (Oudin). Le mot est probablement senti comme un quolibet familier et n'est pas reçu dans les dictionnaires généraux de l'époque (d'où son intérêt pour l'auteur des *Curiositez françoises*). Rappelons que *garce*, comme en français contemporain, signifie au XVII<sup>e</sup> siècle « celle qui est de mauvaise vie » (Richelet), d'où le caractère hautement péjoratif de l'emploi de *drouine* en question. Ni Richelet ni Furetière ne l'ont relevé, ni aucun dictionnaire général subséquent ; d'ailleurs cet emploi ne semble jamais avoir pénétré la langue commune.

#### *Un mot régional*

Le FEW traite de cet emploi péjoratif de *drouine* (v. FEW *rhykáné* 10, 384b), emploi qu'il relie d'ailleurs à celui de « sac d'outils du chaudronnier ambulante » et aux autres qui lui sont apparentés.<sup>9</sup> Les données du FEW ainsi que celles des glossaires témoignent de son usage dans les parlers de l'Ouest et du Nord-Ouest de la France, bien que son sens soit parfois atténué. On relève *drouine* « femme de mauvaise vie » (MussSaint : Aunis et Saintonge) ; *derouine* (ou, localement, *drouine*) « bohémienne, fille dégingandée et mal habillée » (DubPoit : Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois) ; *drouine* « sorcière, mégère » (FavrPoit : Poitou) ; *derouine* « bohémienne; fille dégingandée et mal habillée » (en quelques localités) (MinVienne : Poitou) ; *derwin* « fille coureuse » (Bas-Maine) ; *drouine* « drôlesse » (Normandie).

Il est à remarquer que l'ALF (1074) relève *drouine* et *derouine* (notés phonétiquement) au sens de « poupée » dans deux points d'enquête (445 et 509) de l'Ouest de la France, ce qui n'est pas sans rappeler le type de relation sémantique entre *catin* « femme de mauvaise vie » en français standard et *catin* « poupée » dans plusieurs dialectes, dont ceux de l'Ouest (v. DFQPrés., p. 53-54).

L'aire d'attestation de *drouine* dans ses acceptions péjoratives permet de croire en la possibilité d'une parenté avec les emplois nord-américains du mot, les parlers des régions concernées ayant fortement marqué le parler franco-canadien.

#### *Courir la drouine, courir la prétentaine*

En admettant l'existence de *drouine* au sens de « garce » ou, plus globalement, de « fille » (pris en mauvaise part) dans le parler de la vallée du Saint-Laurent aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, on en arrive à pouvoir poser l'existence de la locution *courir la drouine*, construite sur le modèle de *courir la prétentaine* et de *courir le guilledou* et partageant le

---

<sup>9</sup> De notre point de vue, le lien entre les différentes acceptions péjoratives et les acceptions techniques de *drouine* relevées dans les parlers de France est loin d'être avéré. Nous suggérons plutôt une dérivation à partir d'une forme du type *drôle, drôlesse* « fille » dont l'initiale est accolée à un suffixe plaisant ou péjoratif d'origine populaire *-ouine*, formé sur la base de mots comme *fafouine, fouine, gouine, sagouine*, etc. L'existence d'un tel suffixe fonctionnant indépendamment de son pendant masculin *-ouin* expliquerait l'existence d'une quantité de mots populaires dont l'origine serait autrement difficile à expliquer (à la question 664 « (chatte) en chaleur », le PPQ donne notamment *en marouine* et *en sparouine*; à la question 494 « oesophage », il relève *gagouine*; il a aussi recueilli des sobriquets populaires comme *Caracouine, Louine* et *Tabarouine* (question 1735), ce qui n'est pas sans rappeler *La Scouine*, d'Albert Laberge.

même sens. On sait que les deux dernières expressions sont attestées par les dictionnaires français depuis le XVII<sup>e</sup> siècle (v. DunBouq, p. 91) ; elles étaient donc susceptibles de faire partie du bagage linguistique des colons venus en Nouvelle-France. D'ailleurs, à la question 2291 (« courir la prétentaine »), le PPQ relève quelques locutions construites selon le même modèle : *courir la galipote*, *courir la prétentaine*, *courir la chienne* et *courir la bête-à-grand-queue*. Par ailleurs, *courir la galipote* a été relevé par Potier au Détroit en 1745 (v. PotierH, p. 79). Le modèle était actif en France également : *courir la gueuse*, expression équivalente, est attesté depuis 1808 (v. TLF, s.v. *gueux*). Il est ainsi possible que la locution *courir la drouine* provienne de France, même si elle n'y a pas été relevée ; il est tout aussi possible qu'elle ait été créée au Canada. Le fait que *courir la drouine* ne soit pas attesté dans le sens hypothétique que nous lui attribuons ne peut constituer une preuve de sa non-existence. En effet, les expressions populaires scabreuses ou vulgaires sont rarement employées à l'écrit, surtout lors des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

#### *Courir la prétentaine dans les bois*

Le sens primitif hypothétique de *courir la drouine*, c'est-à-dire « courir la prétentaine », est tout à fait envisageable et permet d'expliquer l'intégration du champ lexical du mot *drouine* dans la terminologie de la traite des fourrures. Comme le veut l'image populaire des coureurs de bois, ceux-ci ne recherchaient pas que des fourrures lors de leurs pérégrinations, mais également des contacts charnels avec les Amérindiennes, femmes jouissant d'une grande liberté sexuelle comparativement aux femmes blanches de la colonie (v. Jacquin, 1996, p. 164-167). Cette image, sans doute exagérée, a été alimentée par les autorités administratives et religieuses de la Nouvelle-France. Les témoignages sont nombreux où les voyages et les séjours des Blancs dans les lieux d'habitation ou de chasse des Amérindiens en vue d'y faire du commerce sont associés à la volonté d'obtenir des relations intimes avec les « sauvagesses » :

Aiant été de plus informé que nombre de voieurs qui montent dans les Païs d'en haut y fixent, sans notre permission, leur demeure soit pour commercer furtivement d'un poste à l'autre et soit encore pour libertinage avec les Sauvagesses et voulant remédier à un abus aussi préjudiciable au bien de la colonie à tous égards; ordonnons au s[ieur]... de nous renvoyer ceux qui dans l'étenduë de son poste ne seront pas reconnus domiciliés à... [Michilimakinac] et qui sont réputés coureurs de bois. 1755, Duquesne, ANQQ, Archives des colonies, Correspondance générale (Canada), vol. 100, f<sup>o</sup> 42-42v.

L'exagération de ce genre de témoignage ne saurait cependant occulter la réalité du phénomène. On devine que pour plusieurs hommes d'origine européenne participant au commerce des fourrures, « la rencontre avec les Indiennes a été une puissante motivation depuis les origines de la colonisation » (Jacquin, 1996, p. 165). En fait, cette motivation ne s'explique pas uniquement en termes de besoins sexuels, mais elle trouve aussi sa source dans une stratégie d'alliance avec les populations amérindiennes côtoyées, alliance vitale à quiconque espérant survivre dans les bois, faire un commerce profitable (*ibid.*, p. 169-171) et surmonter la concurrence (Giraud, 1945, p.350-351). Acceptées par plusieurs nations autochtones (par exemple, les Hurons), notamment lors de la période des premiers contacts au XVII<sup>e</sup> siècle, les liaisons passagères entre Français et Amérindiennes étaient donc possibles, bien qu'elles demeuraient soumises à certaines entraves (*ibid.*, p. 317-318). Ces liaisons survenaient lors d'un séjour de voyageurs et de traiteurs dans ou près d'un village ou d'un campement amérindien. Ces visites visaient avant tout la traite, seule raison, mise à part l'exploration, pour laquelle l'administration coloniale donnait la permission aux colons de quitter les habitations de la vallée laurentienne. Elles entraînaient cependant des liaisons passagères dont plusieurs ont abouti à de véritables mariages « à la façon du pays ». Lorsqu'un poste de traite important était situé près d'un village amérindien, comme c'était le cas de Michilimakinac pendant le Régime français, des relations très étroites s'établissaient ordinairement entre les deux agglomérations et des Blancs « allaient souvent se fixer parmi les indigènes » (*ibid.*, p. 330). Ce phénomène, commencé au XVII<sup>e</sup> siècle, s'est poursuivi jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle; la Compagnie du Nord-Ouest, par exemple, encourageait même ce type de mariage, puisqu'il assurait une plus grande stabilité de leurs employés, moins portés à quitter leur poste et à ne pas renouveler leur contrat (Van Kirk, 1980, p. 36).

#### *L'introduction de courir la drouine dans le parler des voyageurs*

Si on se replace dans le contexte colonial du Canada durant le Régime français, où la course des bois constitue une réalité très présente, mais la plupart du temps officiellement interdite, et où les coureurs de bois sont généralement considérés comme des hors-la-loi, voire des libertins par les autorités en place, on peut comprendre le long processus de spécialisation et d'atténuation de l'expression *courir la drouine*. À ce titre, il est tentant d'établir un parallèle entre le destin de *courir la drouine* et celui de *courir les bois* : les deux expressions ont connu une atténuation de leur connotation péjorative. Le parallèle peut être étendu à *coureur de bois* et *coureur de drouine*.

Tout d'abord, l'expression *courir la drouine* « courir la prétentaine » est employée plus ou moins ironiquement pour désigner l'action d'aller rencontrer les Amérindiens pour la traite, activité pleine de sous-entendus plus ou moins fondés, mais suffisamment auréolée d'anecdotes grivoises transmises dans le milieu des voyageurs pour que se fasse l'association entre l'idée d'aller faire la traite dans les camps ou villages amérindiens et celle de s'engager dans une relation plus ou moins passagère avec une Autochtone. L'emploi a sans doute été créé pendant le Régime français, mais puisqu'elle demeurait une expression très familière partagée peut-être par quelques cercles de voyageurs, on ne la retrouve pas à l'écrit. D'ailleurs, l'émergence du terme *drouine* et de ses variantes, à l'écrit, dans la terminologie de la traite des fourrures au début du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que la réalité qu'il désigne existe depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, n'est sans doute pas le fruit du hasard ; c'est le temps qu'il aura fallu pour que le côté licencieux de la locution *courir la drouine* s'atténue au point où l'expression n'en vienne à ne désigner que l'aspect « professionnel » de l'action en question.

L'atténuation sémantique, qui s'est effectuée probablement durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, a plus ou moins libéré l'expression de sa charge péjorative ou grivoise et lui a permis d'accéder à la terminologie plus neutre de la traite des fourrures. Il est difficile de déterminer à quel point le sens premier de l'expression s'est effacé au profit du nouveau sens technique ; peut-être est-il resté une connotation plus ou moins perceptible selon les circonstances (la citation de Lemoine, par exemple, semble le suggérer), ce qui expliquerait l'emploi moderne de *en déroïne* relevé par le PPQ, où l'idée de « couraillage » est encore perceptible<sup>10</sup>. Quoi qu'il en soit, le processus de spécialisation a entraîné par la suite, par métonymie, l'émergence de l'emploi de *drouine* dans une toute nouvelle acception technique : « voyage de traite auprès des Amérindiens ». Une fois cet emploi disponible, les

---

<sup>10</sup> Le PPQ relève dans une localité la locution *en déroïne* pour parler d'une chatte en chaleur (Q. 664a), ce qui suggère que la locution *être en déroïne* aurait eu un sens similaire à l'emploi hypothétique *courir la déroïne* « courir la galipote » ; ou bien, il peut s'agir d'un prolongement de l'emploi de *drouine* au sens de « fille coureuse » tel qu'attesté dans les parlers de France. Le GPFC (s.v. *dérouïne*) présente le syntagme *en déroïne* (en fait, l'exemple cité montre que c'est du syntagme *être en déroïne* qu'il s'agit), mais déspecialisé, c'est-à-dire « en voyage, par voies et par chemins, hors de chez soi ». Plus récemment, le même emploi est également relevé dans DulCanad (s.v. *dérouïne*), en plus de la locution *courir la déroïne* « aller ici et là, ne pas rester en place » et le composé *coureur de déroïne* « personne toujours en course, en voyage, hors de chez elle ». Une enquête personnelle nous a fait trouver des locuteurs originaires de la région de Saint-Hyacinthe chez qui les syntagmes *être en déroïne* et *partir en déroïne* sont encore usuelles, et ce, avec le même sens que celui donné par DulCanad à *courir la déroïne*.

syntagmes équivalents à la locution *courir la drouine* (ou *derouine*) (*aller en drouine, faire une drouine, être en drouine*) devenaient tout à fait possibles ; ils forment d'ailleurs un champ syntagmatique similaire à celui de termes de sens équivalent comme *voyage* ou *tournée* (*aller en voyage, en tournée; être en voyage, en tournée ; faire un voyage, une tournée*). Par métonymie, le sens principal de *drouine* a évolué pour donner le sens de « traite effectuée au cours d'une drouine » et « bordereau où sont inscrites les marchandises emportées lors d'une drouine ».

#### *L'exemple de vadrouille*

Malgré son apparente complexité, le type d'évolution sémantique et syntagmatique proposé pour *drouine* n'est pas exceptionnel en français. L'histoire récente de la langue donne un exemple remarquable par sa similarité, celui de *vadrouille*. *Vadrouille* a connu un sens péjoratif : « femme de mauvaise vie, prostituée », emploi qui semble être à l'origine du verbe *vadrouiller* « traîner dans les rues » (en parlant d'une prostituée), verbe dont le sens s'est atténué quelque peu pour donner « se promener sans but précis » et « aller au hasard en cherchant des occasions, en particulier de débauche ». Ce verbe a conduit à la création d'un déverbal *vadrouille* dont les sens premiers « promenade sans but précis » et « promenade, sortie à la recherche d'amusements, de femmes faciles » ont connu une extension plus neutre : « voyage, déplacement ». Le déverbal *vadrouille* a aussi servi à la formation de la locution *être en vadrouille* et *faire la vadrouille* (données tirées du TLF). Bref, il s'agit d'un autre exemple d'un mot servant à désigner une femme de moeurs légères qui a conduit à la création d'emplois plus neutres véhiculant l'idée de « voyage » ou de « déplacement ».

#### *Le cas du terme derouineur*

*Derouineur*, qui n'est attesté que du côté américain (traite du Missouri et du Haut-Mississippi), semble avoir été dérivé directement à partir du substantif *derouine* (aucune forme verbale de type *drouiner, derouiner* n'a été repérée). En France, le mot *drouineur* est attesté au XVII<sup>e</sup> s. pour désigner les « chaudronniers de campagne qui portent la drouïne, & qui vendent par tout Paris, des réchauds & racommodent les poïles et les chaudrons qui sont trouëz, ou bossuëz » (Richelet). Le *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions* (Franklin, 1905, p. 153-154) atteste également *drouineur* et *drouinier* au sens de « chaudronnier ambulante ». Bien que l'idée d'itinérance soit partagée par *drouineur* des deux côtés de l'Atlantique, il est probable que le terme canadien ait été créé de façon indépendante. En effet, l'hypothèse de l'étymon *drouine*

« garce, coureuse » fait automatiquement apparaître le mot *drouineur* « chaudronnier ambulant » comme une source peu plausible de son homonyme nord-américain, d'autant plus que le terme canadien *drouine* possède lui aussi le sème de « travail itinérant ». De plus, *dérouineur* apparaît un peu tardivement dans la documentation (1834), du moins plus tard que son équivalent *coureur de drouine*, qu'il vient concurrencer. Deux attestations sur quatre présentent *dérouineur* en apposition avec *traiteur* de façon à préciser le sens de ce dernier terme et à éviter tout problème d'interprétation des contrats concernés.

### 5. Conclusion

L'exploitation de sources pour la plupart peu connues, voire inédites, permet de jeter un éclairage nouveau sur le parler spécialisé des voyageurs et des traiteurs, aujourd'hui disparu. La description lexicographique que nous avons faite du terme français *drouine*, quoique imparfaite, est, à notre connaissance, la plus complète à ce jour. Les lexicographes et glossairistes<sup>11</sup> qui ont jusqu'à maintenant défini *drouine* n'ont pas fait ressortir toute sa richesse syntagmatique et sémantique ; le dérivé *derouineur* n'avait encore jamais été répertorié. Notre hypothèse quant à l'origine du terme, qui s'écarte de celle avancée par Friederici, s'appuie sur un ensemble de données, tant linguistiques qu'historiques qui, sans la confirmer, la rendent tout à fait plausible, voire probable. La *drouine* ne serait donc pas un sac ou un outil quelconque, mais représenterait plutôt une des motivations des traiteurs à quitter leur poste et à fréquenter plus étroitement des bandes amérindiennes. Ce dossier nous rappelle, s'il était besoin, combien la lexicologie, la dialectologie, la philologie et l'histoire constituent des disciplines mutuellement dépendantes. Finalement, la locution *courir la drouine* révèle que les rapports intimes qu'ont entretenus de nombreux voyageurs avec les Amérindiennes n'ont pas seulement donné naissance au peuple métis, mais à une série d'emplois linguistiques éminemment pittoresques, témoins des perceptions et des mentalités de l'époque coloniale.

---

<sup>11</sup> Chamberlain, dès 1906, relevait *derouine* (également la variante *d'rouine*), *courir la drouine* et *coureur de drouine* (v. ChambVoc, p. 27).



*Bibliographie*

*Sources citées au long*

- Allaire, Gratien (1987), « Officiers et marchands : les sociétés de commerce des fourrures, 1715-1760 », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 40, n° 3, p. 409-428.
- Dechêne, Louise (1974), *Habitants et marchands de Montréal au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris et Montréal, Plon, 588 p.
- Dupont, Jean-Claude (1983), « Les forgerons voyageurs (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles) », dans *La vie quotidienne au Québec : Histoire, métiers, techniques et traditions*, René Bouchard (dir.), Sillery, Presses de l'Université du Québec, p. 319-335.
- Giraud, Marcel (1945), *Le Métis canadien*, Travaux et mémoires de l'Institut d'ethnologie, Institut d'ethnologie, Université de Paris, 2 vol. [réimpr. : Saint-Boniface (Manitoba), Les Éditions du Blé].
- Innis, Harold A. (1999), *The Fur Trade in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, XXXVII-463 p. [cette édition reprend celle de 1956].
- Jacquin, Philippe (1996), *Les Indiens blancs*, Montréal, Éditions Libre Expression, 284 p.

Lee Nute, Grace (1955), *The Voyageur*, Saint Paul, Minnesota Historical Society, VIII-289 p. [Cette édition est une réimpression de la première édition de 1931].

Poirier, Claude (dir.) (1998), *Dictionnaire historique du français québécois*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, LXVIII-640 p.

Ray, Arthur J. (1998), *Indians in the Fur Trade*, Toronto, Buffalo, London, University of Toronto Press, XXXIV-249 p.

Tremblay, Manon (s.d.), *Partir en dérrouine*, document interne de Parc Canada (Lachine), 1 p.

Van Kirk, Sylvia (1980), *Many Tender Ties*, Norman (Oklahoma), University of Oklahoma Press, 301 p.

*Sources citées sous forme d'abréviations ou de sigles*

ALF : GILLIÉRON, J., et EDMONT, E., *Atlas linguistique de la France*, Paris, Honoré Champion éditeur, 1902-1910, 35 fasc. en 17 vol.

ANQM : Archives nationales du Québec à Montréal.

ANQQ : Archives nationales du Québec à Québec.

ChambVoc : CHAMBERLAIN, Alexander F., « The Vocabulary of Canadian French », dans *Congrès international des américanistes*, XV<sup>e</sup> session (1906), Québec, 1907, vol. 1, p. 21-30.

DavTour : DAVAU, Maurice, *Le vieux parler tourangeau. Sa phonétique, ses mots et locutions, sa grammaire*, [s.l.], C.L.D., 1979, 507 p.

DFQPrés : *Dictionnaire du français québécois. Volume de présentation*, sous la dir. de Claude POIRIER, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1985, XLI-169 p.

DictCan : *A Dictionary of Canadianisms on Historical Principles*, Walter S. AVIS (editor-in-chief), Charles Crate, Patrick Drysdale, Douglas Leechman and Matthew H. Scargill, Toronto, W.J. Gage Limited, 1967, XXIII-927 p.

- DubPoit : DUBOIS, Ulysse, Duguet, Jacques, Migaud, J.-François, et Renaud, Michel, *Glossaire des parlers populaires de Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois*, Les Granges, Société d'études folkloriques du Centre-Ouest, 1992-1994, 3 vol.
- DulCanad : DULONG, Gaston, *Dictionnaire des canadianismes*, [Sillery (Québec)], Les éditions du Septentrion, 1999, XIX-549 p.
- DunBouq : DUNETON, Claude, en collab. avec Sylvie Claval, *Le bouquet des expressions imagées. Encyclopédie thématique des locutions figurées de la langue française*, [Paris], Éditions du Seuil, 1990, 1379 p.
- FavrPoit : FAVRE, L. *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis*, Niort, Robin et L. Favre imprimeurs-éditeurs, 1867, LXXXIV-356 p.
- FEW : WARTBURG, Walther von, *Französisches etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*, t. 1, Bonn, Kurt Schroeder, 1922 [réimpr. : Tübingen, J.C.B. Mohr (Paul Siebeck), 1948]; en cours de publication.
- FRANKLIN, Alfred (1905), *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le treizième siècle*, Paris, Leipzig, H. Walter, Éditeur, XXVIII-856 p.
- FriedAm : FRIEDERICI, Georg, *Amerikanistisches Wörterbuch*, Hamburg, Cram – de Gruyter & Co., 1947, 722 p. (Universität Hamburg, Abhandlungen aus dem Gebiet der Auslandskunde, Band 53).
- FURETIÈRE, Antoine, *Dictionnaire universel*, La Haye – Rotterdam, Arnout & Reinier Leers, 1690, 3 vol. [réimpr. : Genève, Slatkine Reprints, 1970] ; nouv. éd. rev., corr. et augm. par M. Brutel de la Rivière, La Haye, chez Pierre Husson, *et al.*, 1727, 4 vol. [réimpr. : Hildesheim – New York, Georg Olms Verlag, 1972].
- Godefroy : GODEFROY, Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, t. 1-5, Paris, F. Viewag libraire-éditeur, 1880-1888 ; t. 6-8, Émile Bouillon libraire-éditeur, 1889-1895 [réimpr. : Nendeln (Liechtenstein), Kraus Reprint, 1969].

GPFC : La Société du parler français au Canada, *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'Action sociale limitée, 1930, XIX-709 p.

Huguet : HUGUET, Edmond, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, t. 1, Paris, Librairie ancienne Édouard Champion, 1925 ; t. 2, Librairie ancienne Honoré Champion, 1932 ; t. 3-7, Didier, 1946-1967.

Littré : LITTRÉ, É., *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Librairie de L. Hachette et Cie, 1863, 4 vol.

MinVienne : MINEAU, Robert, et RACINOUX, Lucien, *Glossaire des vieux parlers poitevins recueillis dans le département de la Vienne et lieux voisins*, Poitiers, Le bouquiniste, 1981, 564 p.

MussSaint : MUSSET, Georges, avec la collab. de Marcel Pellisson et Charles Vigen, *Glossaire des patois et des parlers de l'Aunis et de la Saintonge*, t. 1-3, La Rochelle, Imprimerie Masson Fils & Cie, 1929-1932 ; t. 4-5, Imprimerie Masson & Renaud, 1938-1948 [réimpr. : Marseille, Laffitte Reprints, 1977].

Oudin : OUDIN, Antoine, *Curiositez françoises, pour supplement aux dictionnaires ou Recueil de plusieurs belles proprietes, avec une infinité de proverbes & quolibets, pour l'explication de toutes sortes de livres*, Paris, Antoine de Sommaville, 1640, [VIII]-616 p. [réimpr. : Genève, Slatkine Reprints, 1971].

PotierH : HALFORD, Peter W., *Le français des Canadiens à la veille de la Conquête. Témoignage du père Pierre Philippe Potier, s.j.*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1994, XIII-380 p. (Amérique française, 2).

PPQ : DULONG, Gaston, et BERGERON, Gaston, *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines. Atlas linguistique de l'Est du Canada*, Gouvernement du Québec, Ministère des Communications en coproduction avec l'Office de la langue française, 1980, 10 vol.

Richelet : RICHELET, Pierre, *Dictionnaire françois*, Genève, Jean Herman Widerhold, 1680, 2 vol. [réimpr. : Genève, Slatkine Reprints, 1970] ; *Dictionnaire de la langue française, ancienne et moderne*, Amsterdam, 1732, 2 vol.

TLF : *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle (1789-1960)*, sous la dir. de Paul Imbs, puis de

B. Quemada, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, puis Gallimard, 1971-1994, 16 vol.

VerrAnj : VERRIER, A.-J., et ONILLON, R., *Glossaire étymologique et historique des patois et des parlers de l'Anjou*, Angers, 1908 [réimpr. : Genève, Slatkine Reprints, 1970, 2 t. en 1 vol., XXXII-530 p. + 587 p.].

